

Deutéronome, chapitre 24, versets 1 à 4

Lorsqu'un homme prend une femme et l'épouse, puis, trouvant en elle quelque chose d'inconvenant, cesse de la regarder avec faveur, il rédige pour elle un acte de répudiation et le lui remet en la renvoyant de chez lui. Lorsque la femme est donc sortie de chez lui, s'en est allée, puis est devenue la femme d'un autre, si l'autre homme cesse de l'aimer, rédige pour elle un acte de répudiation et le lui remet en la renvoyant de chez lui, ou bien si l'autre homme qui l'avait prise pour femme meurt, alors, son premier mari, qui l'avait renvoyée, ne pourra pas la reprendre pour en faire sa femme, après qu'elle aura été rendue impure. C'est une abomination devant le Seigneur ; tu ne jetteras pas dans le péché le pays que le Seigneur ton Dieu te donne comme patrimoine.

Évangile selon Matthieu, chapitre 19, versets 1 à 12

Or, quand Jésus eut achevé ces instructions, il partit de la Galilée et vint dans le territoire de la Judée au-delà du Jourdain. De grandes foules le suivirent, et là il les guérit. Des Pharisiens s'avancèrent vers lui et lui dirent pour lui tendre un piège : « Est-il permis de répudier sa femme pour n'importe quel motif ? »

Il répondit : « N'avez-vous pas lu que le Créateur, au commencement, les fit mâle et femelle et qu'il a dit : C'est pourquoi l'homme quittera son père et sa mère et s'attachera à sa femme, et les deux ne feront qu'une seule chair. Ainsi ils ne sont plus deux, mais une seule chair. Que l'homme donc ne sépare pas ce que Dieu a uni ! »

Ils lui disent : « Pourquoi donc Moïse a-t-il prescrit de délivrer un certificat de répudiation quand on répudie ? »

Il leur dit : « C'est à cause de la dureté de votre cœur que Moïse vous a permis de répudier vos femmes ; mais au commencement il n'en était pas ainsi. Je vous le dis : Si quelqu'un répudie sa femme – sauf en cas d'impudicité – et en épouse une autre, il est adultère. »

Les disciples lui dirent : « Si telle est la condition de l'homme envers sa femme, il n'y a pas intérêt à se marier. »

Il leur répondit : « Tous ne comprennent pas ce langage, mais seulement ceux à qui c'est donné. En effet, il y a des eunuques qui sont nés ainsi du sein maternel ; il y a des eunuques qui ont été rendus tels par les hommes ; et il y en a qui se sont eux-mêmes rendus eunuques à cause du Royaume des cieux. Comprenez qui peut comprendre ! »

Méditation :

« Comprenne qui peut comprendre ! » J'espère que vous avez l'esprit suffisamment éveillé, car nous allons essayer de comprendre !

Tout d'abord, posons le décor. Jésus a enseigné. Il passe d'une région à une autre. De grandes foules le suivent et il les guérit. En bref, Jésus sème son Évangile en parole et en acte. Mais voilà qu'un grain de sable survient. Une nouvelle controverse entre lui et les Pharisiens. Une simple controverse ? Non nous dit l'évangéliste. Car ce dernier, pour nous aider à saisir la situation, nous indique clairement qu'il s'agit d'un « piège ».

Quelle est donc la question : « Est-il permis de répudier sa femme pour n'importe quel motif ? » Cette question part du tout début du passage du Deutéronome que nous avons entendu en première lecture. Du tout début seulement, car ces Pharisiens ont ainsi tronqué l'objet de ce commandement. Certes il permet la répudiation, mais il interdit surtout à l'homme qui a répudié une femme de la reprendre ensuite, comme si de rien n'était, comme si la répudiation pouvait n'être sans conséquence !

Quoi qu'il en soit, ce début de commandement se montre assez flou sur la ou les motifs de la répudiation : « quelque chose d'inconvenant » ce n'est effectivement pas très précis. Alors faut-il envisager la répudiation pour n'importe quelle brouille ou ne l'autoriser qu'en cas grave ?

Alors Jésus, de quel côté va-t-il se positionner ? Sauf que, quelle que soit sa réponse et c'est là le piège, il risque d'être en opposition avec l'un ou l'autre parti des pharisiens, voire même avec les deux s'il est libéral pour une chose et rigoriste pour une autre.

Cela nous vous rappelle-t-il pas un autre épisode, en pièce sonnante et trébuchante ? « Peut-on payer l'impôt à César ? »¹ Si Jésus répond oui, il est considéré comme un collaborateur anti-juif. S'il répond non, il est considéré comme un sécessionniste anti-romain. Pour éviter le piège de la confrontation directe entre deux postures, Jésus leur dira au final : « Rendez donc à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu ».

Dans notre histoire sur la répudiation, il leur répond : « N'avez-vous pas lu que *le Créateur, au commencement, les fit mâle et femelle et qu'il a dit : C'est pourquoi l'homme quittera son père et sa mère et s'attachera à sa femme, et les deux ne feront qu'une seule chair.*² Ainsi ils ne sont plus deux, mais une seule chair. Que l'homme donc ne sépare pas ce que Dieu a uni ! »

1 Évangile selon Matthieu, chapitre 22, versets 15 à 22

2 Reprise de Genèse, versets 1 et 27 au chapitre 1 et verset 24 au chapitre 2

Comme il l'a fait dans d'autres situations, Jésus est allé chercher dans la Thora, cette première partie de la Bible, un texte qui n'a pas moins de valeur que les commandements attribués à Moïse, mais qui n'est plus de l'ordre de la législation. Il prend en effet un mythe, un texte poétique et symbolique, qui est celui de la création. Ce texte parle d'un commencement, ou plutôt, pour mieux traduire le mot hébreu *bereshit*, non pas un premier chronologique, mais un premier qui nous parle de ce que Dieu a souhaité de bon pour l'humain. Or ce désir de Dieu pour l'homme n'est-il pas supérieur aux commandements de Moïse ?

Mais les pharisiens repartent alors à l'assaut. Plutôt que de donner raison à Jésus, ils lui posent une nouvelle question : « Pourquoi donc Moïse a-t-il prescrit de délivrer un certificat de répudiation quand on répudie ? » – sous-entendu Moïse, le grand Moïse, s'est-il trompé en permettant cela ?

Et Jésus de répondre : si Moïse a permis cela, c'est en raison de la dureté de votre cœur. Autrement dit, la répudiation hier ou le divorce aujourd'hui, n'est pas un bien, c'est un moindre mal lorsque la dureté du cœur ne permet pas ou plus de vivre ce que Dieu désirait.

Pour l'exprimer autrement, si le divorce tient d'abord de la loi, le mariage tient d'abord de la promesse et de l'accomplissement. C'est si vrai qu'il nécessite maturité et détachement : « l'homme », et non l'enfant, « quittera son père et sa mère », quittera sa famille d'origine en adulte. C'est si vrai qu'il nécessite équité et nouvel attachement : « il s'attachera à sa femme, et les deux ne feront qu'une seule chair. » Il fait alliance nouvelle avec une personne autre : une alliance qui est constitué par « les deux » et non pas par l'un aux dépens de l'autre. Le mariage n'est ainsi pas de l'ordre de la loi, mais d'un processus d'humanisation conjoint. « Que l'homme ne sépare pas ce que Dieu a uni » peut donc s'entendre comme l'appel pour les époux de faire de cette promesse d'union une réalité.

En résumé, Jésus fait de l'anthropologie face au légalisme. Il redit la réalité humaine et ses possibles. Il refuse de parler du permis et du défendu pour nous redire ce à quoi nous pouvons être appelé à vivre. Pour reprendre l'expression de Jésus concernant l'impôt, on pourrait formuler : « Rendez à la loi ce qui est à la loi et à la promesse ce qui est à la promesse ».

Mais connaissez vous la suite de l'histoire ? Et le pharisien chrétien, refermant son évangile, déclara : « exit le commandement de Moïse, faisons des paroles de Jésus un nouveau commandement : à savoir, Jésus interdit le divorce ! »

Mais l'Évangile selon Matthieu a laissé, et lui seul, un élément qui peut permettre de ne pas tomber dans ce nouveau piège. Sans doute à dessein, car cet évangile a été possiblement écrit pour des chrétiens judaïsants, c'est-à-dire un public qui pourrait avoir tendance à tout « judiciariser », à tout légaliser à nouveau frais.

Ce texte a donc inclus dans la réponse de Jésus une restriction : « Quiconque répudie sa femme – sauf en cas de *porneia* – et en épouse une autre, commet un adultère ».

Mais on ne semble pas plus avancer car le mot grec *porneia* – souvent traduit par impudicité – n'est pas plus précis que le « quelque chose d'inconvenant » du Deutéronome ! Sauf que Jésus a renversé la donne : il ne s'agit pas d'abord que la femme, que l'autre ait quelque chose d'inconvenant, mais de s'assurer de ne pas être adultère soi-même, en faisant cela. Car, à la différence des textes de l'Ancien Testament où n'est adultère que l'homme qui couche avec la femme d'un autre³, pour Jésus : qui « regarde une femme avec convoitise a déjà, dans son cœur, commis l'adultère avec elle »⁴. Autrement dit, est-ce que tu quittes ta femme ou ton mari pour la seule raison que la promesse de votre union ne peut plus se réaliser ?

Oui, l'homme peut « séparer ce que Dieu a uni », mais il ne doit pas se donner l'autorité – et la bonne conscience – du législateur Moïse pour cela. Alors les disciples de Jésus de lui dire : « Si telle est la condition de l'homme envers sa femme, il n'y a pas intérêt à se marier. »

C'est que les disciples ont, pour une fois me semble-t-il, fort bien compris le message de Jésus. Car vraiment, et plus encore dans un contexte patriarcal, quel est l'intérêt pour l'homme de se marier s'il ne plus divorcer pour l'unique raison que sa femme serait inconvenante à ses yeux à lui, et qu'il doive désormais regarder aux intentions de son propre cœur !! Car voilà poindre l'équité entre l'homme et la femme ! que l'Évangile selon Marc formula ainsi : « Quiconque répudie sa femme et en épouse une autre commet un adultère à l'égard [non pas d'un autre homme mais] de la première [femme] ; ET si une femme répudie son mari et en épouse un autre, elle commet un adultère »⁵. Stricte symétrie. Égalité parfaite entre homme et femme !

Mais, dans Matthieu, pour aider ses disciples hommes à comprendre cela, Jésus va prendre exemple des eunuques. Car il n'est pas sûr que ce texte parle d'un célibat consacré – ou en tout cas pas seulement – mais bien plutôt de la condition de l'homme marié ! En effet, un eunuque, à l'époque du Christ, ce n'est pas forcément un célibataire, mais quelqu'un qui, soit dès la naissance (malformation, anomalie génétique) soit à cause des hommes par exemple pour être gardiens de harem, ne peut pas biologiquement avoir d'enfant. Mais être marié, il le peut, comme Potiphar, l'eunuque égyptien, qui prit sous son toit Joseph, fils de Jacob-Israël.⁶

3 Par exemple en Deutéronome, chapitre 22, verset 22

4 Évangile selon Matthieu, chapitre 5, au verset 28

5 Évangile selon Marc, chapitre 10, aux versets 11 et 12

6 Genèse au chapitre 39

Alors à quoi invite Jésus ? Sans doute à s'amoindrir de la force de loi qui me permet de divorcer dès que j'en ai envie. Autrement dit à s'amoindrir de sa puissance, seul à même de permettre de vivre un mariage comme Dieu le désire : non pas comme une condition imposée par le hasard ou par d'autres, mais en enracinant en Dieu le fondement d'une relation de couple voulue et choisie humainement.

Comprenne qui peut comprendre ! Bon, ça va, on a compris ! Mais si je suis célibataire ou si je vis cela dans mon union avec la personne avec qui je partage ma vie, où est la leçon pour mon quotidien ? Autrement dit, est-ce que le prédicateur vient de vous fatiguer avec son interprétation du texte, où est-ce qu'il a une parole d'Évangile pour vous toutes et tous, quelle que soit votre situation de vie ?

Et bien oui, et pas d'inquiétude, cela sera plus court que ce qui a précédé :

La leçon du jour, si je puis dire, c'est que l'Évangile n'est pas toujours simple à comprendre, qu'il nous faut faire un effort pour l'entendre et en vivre. Pourquoi ?

- D'abord parce qu'il est si facile, comme les Pharisiens, de retomber dans une forme ou une autre de légalisme, pour soi-même ou les autres, alors que l'Évangile ce n'est pas une loi appliquée, mais un Esprit à vivre ; l'Évangile ce n'est pas vivre dans la logique du permis et du défendu, mais c'est se mettre dans la dynamique d'un parcours de vie qui a son fondement en Dieu.

- Ensuite parce qu'il est si difficile, comme les disciples, de comprendre qu'il n'y a aucun, mais franchement aucun intérêt pour sa petite personne de suivre l'Évangile du Christ ; parce que suivre l'Évangile du Christ, ce n'est pas pour sa petite personne, mais c'est à cause du Royaume de Dieu, car on ne peut grandir en humanité que si l'on accepte de se faire eunuque, de se diminuer de notre puissance, quitte à passer pour un sous-homme, que ce soit pour être au service des autres comme de son couple ou de sa communauté, que ce soit dans la séparation, si celle-ci s'avère humainement nécessaire, ou que cela soit dans l'accomplissement d'une promesse qui puise ses racines en Dieu.

Alors comprenne qui peut comprendre !

Et comprenne qui veut bien le vivre dans son existence de chaque jour ! Amen